

COMMUNE D'ACHÈRES-LA-FORÊT

APPEL À CANDIDATURES POUR LA LOCATION D'UN LOCAL COMMERCIAL À USAGE DE RESTAURATION

Date limite de candidature : 15/09/2024 à 23h59

Contact :

Mme le Maire

Mairie d'Achères-la-Forêt
58 rue du Closeau
77760 Achères-la-Forêt
01-64-24-40-11
acheres.la.foret@orange.fr

1. Identification du bailleur

Commune d'Achères-la-Forêt
Mairie, 58 rue du Closeau
77760 Achères-la-Forêt

Achères-la-Forêt est un village dynamique de 1183 habitants sur une surface de 12.6km². Bordée par la forêt de Fontainebleau, le village est idéal pour le tourisme nature. Nombreux grimpeurs, randonneurs, cavaliers,... viennent se loger à Achères la forêt et s'y détendre.

La vie du village s'articule autour de son complexe scolaire (maternelle et élémentaire) et de sa vie associative riche (Association des Parents d'Élèves, Animons Ensemble, Achères Rock N'Roll club, DS Guêpes-Frelons & Abeille Moi, Société de chasse Saint-Hubert, les Échos de Franchard, Les amis de Chomo, l'Entente Sportive de la Forêt, les pêcheurs du Marchais,...)

2. Contexte et objet de la consultation

La commune d'Achères-la-Forêt est propriétaire du local situé au 51bis rue du Closeau.

Ce local est situé au cœur de village face à la bibliothèque, bénéficiant du flux des personnes se rendant à la mairie, des sorties d'école et du passage des voitures sur la RD64 passant devant.

Elle lance un appel à candidatures portant sur l'attribution de son local commercial à la location.

Il sera conclu entre la commune et le preneur par un bail commercial.

La commune souhaite voir implanter un Bar-Restaurant avec service de restauration le midi et le soir *a minima* 4 jours par semaine.

Cette implantation vise à participer à l'attractivité de la commune et à favoriser la convivialité et le lien social entre les Achérois et Achéroises et le habitants des communes voisines.

Pour se faire, le candidat proposera des soirées thématiques dans l'année liées à l'actualité (ex : beaujolais, match sportifs, téléthon, fête nationale,...). Une ouverture lors d'évènement organisé par la commune serait appréciée (ex : possibilité pour les participants aux randos-mairie de se réunir pour partager un café) afin d'être support des évènements de la mairie.

Lors des jours d'ouverture, le commerce ne pourra pas ouvrir avant 7h et devra respecter une fermeture à 22h du dimanche au lundi et minuit les vendredis et samedis.

L'établissement s'engage à ouvrir le midi un minimum de 3 fois par semaine du lundi au vendredi.

Lors des soirées thématiques, une demande exceptionnelle concernant l'horaire de fermeture pourra être faite en Mairie.

Compte-tenu de l'emplacement du local commercial, en cœur de village, la présence simultanée de foodtruck, de commerces ambulants, un marché etc. reste possible.

3. Description des locaux commerciaux à louer

Le présent appel à candidatures vise un local commercial loué à 750€ / mois.

Il s'agit, plus précisément :

- D'un bâtiment principal d'une surface brute de 159m² environ sis 51 bis rue du Closeau comprenant :
 - o Un local fermé de 77,5m² avec une hauteur sous plafond de 2.40m environ constitué d'une pièce principale de 63m², une cuisine de 9 m², un dégagement de 3m² et un sanitaire de 2.5m². Un grenier de 50m² environ ;
 - o Un sanitaire PMR accolé avec une entrée indépendante de 5,5m² ;
 - o Un auvent de 25,5m² ;
 - o Une vitrine sur le devant et accès par une entrée à l'arrière ;

Parking gratuit devant le local d'environ 12 places dont 2 avec bornes électriques, un parking à vélo et une attache chevaux.

Le bâtiment est équipé d'une fosse septique.

Le locataire s'engage à soumettre son projet d'enseigne et obtenir l'autorisation écrite du bailleur.



4. Visite des lieux

Le site pourra être visité sur demande auprès de la mairie à acheres.la.foret@orange.fr.

5. Présentation des candidatures

Le dossier de candidature déposé auprès de la commune doit être composé des éléments suivants :

- Une présentation des capacités techniques et professionnelles du candidat ;
- Une présentation de l'expérience du candidat et de ses références ;
- Une justification d'inscription au registre du commerce (extrait K-bis) ou de la demande en cours ;
- Une lettre de candidature détaillant la motivation du candidat et son intérêt pour la dynamisation de la commune ;
- Une présentation du projet d'activité commerciale envisagé avec les jours d'ouvertures, les horaires, les congés, les menus, la grille tarifaire et les animations envisagées ;
- Une copie d'une pièce d'identité ;
- Un business plan à trois ans faisant apparaître les demandes de subventions et d'emprunts ;
- Les besoin de financement et d'apport personnel ;
- Les projets de travaux et des équipements nécessaire à l'activité ;
- Le projet d'aménagement intérieur et extérieur : éléments de décoration, planche de tendance, maquette, esquisse,... ;
- Une attestation sur l'honneur de non condamnation d'interdiction de gestion ;
- Un planning prévisionnel des travaux, aménagement et ouverture ;
- Une attestation de conformité HACCP (Hygiène) ;
- Un permis d'exploitation d'un débit de boisson Licence III ;

Le candidat est libre de communiquer tout document complémentaire permettant de présenter son projet.

6. Critères de sélection du candidat

Les critères d'évaluation des offres comprendront notamment :

- Les qualifications du candidat, son expérience et ses références ;
- La qualité et la nature de l'offre : attractivité de l'offre, adéquation avec les attentes de la commune ;
- La viabilité économique du projet ;
- La participation à la dynamisation de la commune ;

7. Conditions d'attribution

A l'issue de l'étude des candidatures déposées, la commune informera le candidat retenu et les candidats non-retenus de sa décision dans un délai maximum de 1 mois et demi après la fin de la date limite de dépôt des candidatures soit avant le 31/10/2024.

Jusqu'à l'acceptation formelle d'une candidature, formulée par la signature du bail commercial, la commune d'Achères-la-Forêt se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la présente consultation, sans que les candidats puissent demander une quelconque indemnisation.

8. Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis seront remis :

Soit par courrier recommandé avec accusé de réception, soit déposés, à l'adresse suivante :

Mairie d'Achères-la-Forêt
58 rue du Closeau
77760 Achères-la-Forêt

Le pli doit porter la mention « Candidature – Bail Commercial – Ne pas ouvrir »

La Mairie est ouverte : les lundis, mardis, vendredis et samedis de 8h30 à 12h00

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter par mail la commune à l'adresse suivante : acheres.la.foret@orange.fr

9. Calendrier prévisionnel

Date limite de candidatures : 15/09/2024

Date limite d'attribution : 31/10/2024

La mise à disposition du local sera possible dès la signature du bail et d'éventuelles conditions.

Ce calendrier prévisionnel est donné à titre informatif et n'engage en aucun cas la commune d'Achères-la-Forêt.